

<b>Zeitschrift:</b>	Revue économique franco-suisse
<b>Herausgeber:</b>	Chambre de commerce suisse en France
<b>Band:</b>	18 (1938)
<b>Heft:</b>	1
<b>Register:</b>	Agenda fiscal : tableau des déclarations à souscrire en Janvier 1938

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AGENDA FISCAL

## Tableau des déclarations à souscrire en Janvier 1938

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1er au 10.. . .	Versement des cotisations du quatrième trimestre 1937, et dépôt des feuillets individuels des assurés avec un bordereau récapitulatif (formalités identiques pour les salariés âgés de plus de 60 ans). Versement des cotisations des salariés congédiés ou partis au cours du mois de décembre et dépôt d'un duplicita de leur feuillet.	Service des Assurances Sociales.
Du 1er au 10.. . .	Pour les entreprises occupant plus de 100 salariés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations. Paiement des cotisations de décembre par le versement des cotisations du quatrième trimestre 1937.	Service des Assurances Sociales.
Du 1er au 10.. . .	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte mensuel. Paiement de cet acompte.	Service des Assurances Sociales.
Du 1er au 10.. . .	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons).	Service des Assurances Sociales.
Du 1er au 10.. . .	Taxe unique sur les charbons, sur les produits résineux et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (!).	Recette des Contributions indirectes à Paris. Bureau du Chiffre d'Affaires.
Du 1er au 10.. . .	Pour les loueurs de bureaux meublés, dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de la location.	Perception.
Du 1er au 10.. . .	Versement au percepteur du lieu du domicile par les employeurs, débientiers, etc..., du montant de l'impôt retenu au cours du mois précédent sur les salaires, rentes ou revenus des professions non commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation permanente.	Perception.
Du 1er au 20.. . .	Versement sur état des droits de timbre exigibles à raison des quittances délivrées en <b>décembre</b> par : 1 <sup>o</sup> Les Compagnies de chemins de fer et toutes autres entreprises concessionnaires d'un service public de transports; 2 <sup>o</sup> Les directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles; 3 <sup>o</sup> Les commerçants et industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement.

(!) Toutefois, pour les redevables opérant dans les villes de plus de 100.000 habitants, le relevé est à fournir dans les dix jours suivant l'expiration de chaque quinzaine pour celle écoulée.

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1er au 15.. . .	Déclaration des pensionnés de guerre et accidentés du travail occupés au cours de 1937 (concerne les entreprises industrielles et commerciales occupant plus de 10 salariés âgés de plus de 18 ans et les exploitations agricoles et forestières en employant plus de 15).	Préfet (à Paris, Office départemental de placement).
Du 1er au 15. . .	Déclaration des voitures, chevaux, mules et mulots et des chiens. Il n'y a pas lieu de souscrire cette déclaration lorsqu'aucun changement n'est intervenu depuis la dernière déclaration.	Mairie.
Du 10 au 15.. . .	Impôt sur les opérations de Bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc.).	Recette de l'Enregistrement.
Du 1er au 20.. . .	Déclaration trimestrielle pour la liquidation des taxes dues par les sociétés (timbre transmission, transfert), impôt sur le revenu; intérêts d'emprunts et obligations, dividendes, intérêts de parts, prime (de remboursement, rémunérations des administrateurs).	Recette de l'Enregistrement.
Du 1er au 30.. . .	Déclaration relative à la taxe annuelle sur les bénéfices non distribués par les sociétés par actions et les sociétés à responsabilité limitée ayant pris en <b>décembre</b> la décision approuvant les comptes de l'exercice clos en 1936 et fixant la répartition des bénéfices.	Contrôleur des Contributions directes.
Du 1er au 25. . .	Taxe unique à la production de 8 p. 100 ou taxe sur le chiffre d'affaires de 2 p. 100. Paiement en ce qui concerne la taxe de 8 p. 100 sur le montant des livraisons du mois précédent et en ce qui concerne la taxe de 2 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits, ou paiement des acomptes provisionnels.	Recette des Contributions indirectes (à Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires).
Du 1er au 31.. . .	Versement des sommes, titres et valeurs atteints par la prescription.	Recette de l'Enregistrement.
Du 1er au 31.. . .	Déclaration des instruments de musique à claviers, des domestiques, précepteurs, préceptrices et gouvernantes (il est inutile de souscrire cette déclaration s'il n'y a pas eu de changement depuis la dernière déclaration).	Mairie.
Du 1er au 31.. . .	Déclaration en vue de l'établissement de la <b>taxe sur les cercles</b> sociétés et lieux de réunion.	Mairie.
Du 1er au 31.. . .	Déclaration des employeurs et chefs d'entreprises. Déclarations des débirentiers.	Contrôleur des Contributions directes.
Du 1er au 31.. . .	Contributions directes établies par voie de rôles mis en recouvrement en décembre 1937. Paiement de la totalité.	Recette. Perception.
Du 25 au 31.. . .	Impôt sur les opérations de Bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change).	Recette de l'Enregistrement.
Du 1er au 31.. . .	Versement des sommes, coupons, titres et toutes valeurs atteints par la prescription.	Recette de l'Enregistrement

## AGENDA FISCAL

## Tableau des déclarations à souscrire en Février 1938

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 1er au 10.. . .	Versement des cotisations des assurés congédiés ou partis au mois de janvier et dépôt d'un duplicata de leur feuillet.	Service des Assurances Sociales.
Du 1er au 10.. . .	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement mensuel des cotisations. Versement des cotisations de janvier.	Service des Assurances Sociales.
Du 1er au 10.. . .	Pour les entreprises occupant plus de 100 assurés et ayant opté pour le paiement d'un acompte. Versement des cotisations de janvier.	Service des Assurances Sociales.
Du 1er au 10.. . .	Taxe unique sur les charbons, sur les produits résineux et sur les conserves alimentaires. Taxe à l'abatage (1).	Recette des Contributions indirectes (à Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires).
Du 1er au 10.. . .	Pour les loueurs de bureaux meublés : dépôt au percepteur de l'état des locations pendant le mois précédent, avec versement à l'appui par chacun des locataires d'une somme égale à 25 p. 100 du prix de la location.	Perception.
Du 1er au 10.. . .	Versement au Percepteur du lieu du domicile, par les employeurs, débirentiers, etc..., du montant de l'impôt retenu au cours du mois précédent sur les salaires, rentes ou revenus des professions non commerciales servis à des personnes domiciliées hors de la France ou n'y ayant pas d'installation professionnelle permanente.	Perception.
Du 1er au 10.. . .	Impôt sur les coupons des valeurs mobilières étrangères non abonnées et de fonds d'Etat étrangers (concerne les personnes qui font profession de recueillir, encaisser, payer, acheter ces coupons).	Recette de l'Enregistrement.
Du 1er au 20.. . .	Versement sur Etat des droits de timbre exigibles à raison des quittances délivrées en novembre par : 1 <sup>o</sup> Les Compagnies de chemins de fer et toutes autres entreprises concessionnaires d'un service public de transports; 2 <sup>o</sup> Les directeurs de théâtres et de tous autres établissements de spectacles; 3 <sup>o</sup> Les commerçants et industriels autorisés à payer sur états.	Bureau de l'Enregistrement.
Du 1er au 25.. . .	Taxe unique à la production de 8 p. 100 ou taxe sur le chiffre d'affaires de 2 p. 100. Paiement en ce qui concerne la taxe de 8 p. 100 sur le montant des livraisons du mois précédent et en ce qui concerne la taxe de 2 p. 100 sur le montant des encaissements ou débits, ou paiement des acomptes provisionnels.	Recette des Contributions indirectes (à Paris, Bureau du Chiffre d'Affaires).

(1) Toutefois, pour les redevables opérant dans les villes de plus de 100.000 habitants, le relevé est à fournir dans les dix jours suivant l'expiration de chaque quinzaine pour celle écoulée.

DATE	NATURE DES DÉCLARATIONS OU FORMALITÉS	SERVICE COMPÉTENT
Du 18 au 28.. . .	Déclaration des revenus soumis à l'impôt cédulaire sur les bénéfices des professions non commerciales (professions libérales, charges et offices dont les titulaires n'ont pas la qualité de commerçants, occupations et exploitations lucratives dont les revenus ne sont pas soumis à un autre impôt cédulaire).	Bureau du Contrôleur des Contributions directes.
Du 1er au 28. . .	Pour les entreprises exerçant une profession industrielle ou commerciale dont le bilan est clos avant le 1 <sup>er</sup> décembre. Déclarations pour impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux, taxe spéciale sur le chiffre d'affaires, taxe d'apprentissage et taxe sur les bénéfices non distribués.	Bureau du Contrôleur des Contributions directes.
Du 1er au 28.. . .	Pour les assujettis autres que les commerçants pouvant souscrire leurs déclarations de bénéfices en mars : déclaration relative à l'impôt général sur le revenu et signes extérieurs; déclaration des biens à l'étranger; déclaration des charges de famille.	Bureau du Contrôleur des Contributions directes.
Du 1er au 28.. . .	Impôt sur les bénéfices agricoles (dénonciation du forfait).	Bureau du Contrôleur des Contributions directes.
Du 1er au 28.. . .	Contributions directes établies au titre d'années antérieures par voie de rôles mis en recouvrement en janvier 1938. Paiement de la totalité.	Recette Perception.
Du 10 au 15.. . .	Impôt sur les opérations de bourses (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc.).	Recette de l'Enregistrement.
Du 25 au 30.. . .	Impôt sur les opérations de bourse (concerne les banquiers, receveurs de rentes, escompteurs, agents de change, etc.).	Recette de l'Enregistrement.

Communiqué par la Société Fiduciaire de Contrôle et de Révision, 51, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

## Petites Annonces Classées

N. B. — Sauf indications contraires, les réponses aux petites annonces doivent être adressées, sous enveloppes affranchies à 0 fr. 65 pour la France et à 1 fr. 75 pour la Suisse, à la Chambre de Commerce suisse en France, 16, avenue de l'Opéra, Paris, qui les fera parvenir aux intéressés. Ne pas oublier de rappeler les numéros qui suivent chaque annonce.

### Demandes de représentation de produits suisses :

#### Bijouterie-Horlogerie :

Bijouterie, horlogerie, orfèvrerie (96).  
Horlogerie, joaillerie (97).

#### Machines-Métallurgie :

Toutes industries se rattachant à la métallurgie (98).

#### T. S. F. :

T. S. F., appareils de précision (99).

#### Produits chimiques :

Produits d'entretien, couleurs, vernis, parfumerie (100).

#### Textiles :

Organdi confectionné pour enfants (101).  
Nouveautés, fantaisie, lingerie de corps et d'ameublement (102).

### Demande de représentation de produits français :

Commerçant-voyageur possédant maison et auto sur place de Bâle, cherche, pour la Suisse, représentation d'une importante entreprise française. Eventuellement accepterait dépôt de marchandises (103).

Membre allant se fixer en Suisse demande représentation commerce, industrie, avec ou sans clientèle, rayon d'action suisse romande et départements limitrophes. Partant avril se tient à disposition pour mise au courant (105).

#### Divers :

Importantes maisons coloniales disposant de contingents pour tissus suisses, shirtings légers, white drill, toile nationale, imprimés bon marché imitation wax ou fancy, demandent offres et échantillons (94).

Architecte diplômé demande direction ou contrôle d'une succursale de maison suisse quel que soit le genre de commerce ou d'industrie; représenterait éventuellement une entreprise suisse auprès des Administrations publiques ou de la clientèle privée. Si nécessaire, voyagerait entre la Suisse et la France (104).

### Demandes d'emploi :

Jeune dame parlant et écrivant allemand, français et anglais, très au courant travail de bureau, cherche place après-midi seulement (95).